

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	14
De votants	19

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-TURCHI-SAUVLET-CANON-Mmes PATELLI-THIERRY-MM.PERREY-COMMITO-Mme FONDEUR-M.ZANCHIN

OBJET

N° 2024-9-5

Demande de subvention exceptionnelle
CA Grand Longwy - Mode doux

Excusés :

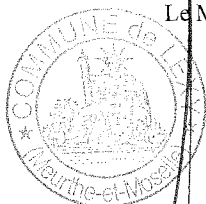
M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
Mme LORIN-CRIDEL ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI
M.SIBELLA
M.SULLI
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme HENRY

Absents : Mmes RIQUET-LIGI- RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 30 septembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 septembre 2024.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention exceptionnelle à la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy, d'un montant de 100 000 €, pour la réalisation d'une piste cyclable et un accès piétonnier du centre-ville à la zone commerciale Leclerc.

Le projet proposé va au-delà de ce simple engagement avec la volonté d'une redynamisation globale du centre-ville et de l'ouverture d'une véritable voie intercommunale avec Longwy, sécurisée, accessible à tous, un lieu d'échange et de rencontre.

Le montant total des travaux à effectuer s'élève, suivant devis à 1 013 590 euros HT.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté par les services techniques.

SOLLICITE la CAL pour l'attribution d'une



Co-financement	Plafond	Taux (projet global)	Montant
Département	675 167 €	30%	202 550 €
Région	1 013 590 €	13.32%	135 002 €
CAL	1 013 590 €	9.80 %	100 000 €
DSIL	1 013 590 €	24.60%	250 000 €
Montant total des subventions			687 552 €
Part communale			326 038 €
Montant total HT			1 013 590 €
TVA 20 %			202 718 €
MONTANT TOTAL TTC			1 216 308 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com